

# RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la transition écologique et  
de la cohésion des territoires

## Direction de la sécurité de l'aviation civile Nord

### **Décision du 29 août 2024 portant nomination des membres de la commission de discipline des personnels navigants non professionnels auprès du directeur de la direction interrégionale de l'aviation civile Nord**

NOR : TREA2423026S

*(Texte non paru au Journal officiel)*

#### **Le directeur de la sécurité de l'aviation civile Nord par intérim,**

Vu le code des transports, notamment ses articles R. 6530-5, R. 6530-6, R. 6530-7 et R. 6530-9 ;

Vu le décret n° 2008-1299 du 11 décembre 2008 modifié créant la direction de la sécurité de l'aviation civile ;

Vu l'arrêté du 3 mai 2011 relatif à la composition des commissions de discipline du personnel navigant non professionnel de l'aéronautique civile ;

Vu la décision du 8 février 2013 modifiée portant organisation de la direction de la sécurité de l'aviation civile Nord ;

Vu la décision du 10 juillet 2024 relative à l'intérim des fonctions de directeur de l'aviation civile Nord ;

Vu la proposition en date du 31 juillet 2024 du conseil national des fédérations aéronautiques et sportives,

**Décide :**

#### **Article 1<sup>er</sup>**

En application du 1° de l'article R. 6530-5 du code des transports, sont nommés en qualité de représentants de la direction de la sécurité de l'aviation civile Nord, dont le président :

Membres titulaires

M. Thomas VEZIN, président.

M. Franck BOUNIOL.

## Membres suppléants

M. Franck BOUNIOL, président suppléant.

M. Stéphane MAUVE.

### Article 2

En application du 2° de l'article R. 6530-5 du code des transports, sont nommés en qualité de personnalité compétente en matière de navigation aérienne :

Membre titulaire

M. Gérard MEYDIOT.

Membre suppléant

M. Stéphane HUNAULT.

### Article 3

En application du 3° de l'article R. 6530-5 du code des transports, sont désignés comme représentants des fédérations nationales des disciplines aéronautiques :

1° Représentant le Conseil national des fédérations aéronautiques et sportives :

1<sup>er</sup> membre titulaire

M. François FOURNIER.

Suppléant du 1<sup>er</sup> titulaire

M. Bernard FRISINGHELLI.

2<sup>e</sup> membre titulaire

M. Bruno MARCOULT.

Suppléant du 2<sup>e</sup> titulaire

M. Patrick COSNARD.

2° Représentant la Fédération française aéronautique :

Membre titulaire

M. Patrick CHARRIER.

Membre suppléant

M. Philippe BRONNE.

3° Représentant la Fédération française d'aérostation :

Membre titulaire

M. Serge CLAUDE.

Membre suppléant

M. Benoit HAVRET.

4° Représentant la Fédération française d'hélicoptère :

Membre titulaire

M. Thierry BASSET.

Membre suppléant

M. Stéphane BUY.

5° Représentant la Fédération française de parachutisme :

Membre titulaire

M. Jean-François VASSAL.

Membre suppléant

M. Gilles VAN DER GOES.

6° Représentant la Fédération française de vol libre :

Membre titulaire

M. Johann GORLIER.

7° Représentant la Fédération française de vol en planeur :

Membre titulaire

M. Alban SCHNITZLER.

Membre suppléant

M. Bruno MARCOULT.

8° Représentant la Fédération française de planeur ultra-léger motorisé :

Membre titulaire

M. Patrick COSNARD.

Membre suppléant

M. Sylvain NIMAL.

9° Représentant la Fédération française des constructeurs et des collectionneurs d'aéronef :

Membre titulaire

M. Jean Louis ABOU.

Membre suppléant

M. Thierry PARIS.

#### **Article 4**

En application du premier alinéa de l'article R. 6530-9 du code des transports :

1° M. Dominique HOGEDÉZ est nommé secrétaire de la commission ;

2° Mme Aurélie SALESSE est nommée secrétaire suppléante de la commission.

#### **Article 5**

Conformément à l'article R. 6530-7 du code des transports, les membres de la commission de discipline des personnels navigants non professionnels de la direction de la sécurité de l'aviation civile Nord sont nommés pour une durée de trois ans à compter de la date de publication de la présente décision.

#### **Article 6**

La décision du 18 juin 2021 portant nomination des membres de la commission de discipline des personnels navigants non professionnels est abrogée.

#### **Article 7**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires.

Fait le 29 août 2024

Le directeur de la sécurité de l'aviation civile Nord par intérim,

Thomas VEZIN